

NF/fp

Berne, le 14 septembre 1976

p. B. 15.81. Chine. b

Note à Monsieur le Chef du Département

a/a

Mao Tsé-toung, chef d'Etat

1. Le Ministre Cuendet me rappelle qu'à Pékin, le jour de la fête nationale, notre Ambassadeur portait un toast à la santé du Président Mao; pour les Chinois, cela allait naturellement de soi. Le chargé d'affaires des Pays-Bas, qui se refusait, pour sa part, à en faire autant, était boycotté par les responsables du MAE lors des réceptions officielles !
2. La fonction de Président de la République a été abolie pour des raisons de politique intérieure; Liu-Shao-Chi détenait le titre alors qu'il était tombé en disgrâce, parce que la Constitution ne prévoyait rien pour le lui retirer; Lin-Piao voulut que Mao reprenne ce titre pour se faire nommer lui-même vice-président avec droit de succession. Pour cette raison, on a renoncé au titre, les fonctions du chef de l'Etat étant dévolues au Président du Comité permanent de l'Assemblée populaire.
3. Du faire-part officiel, ajoute M. Cuendet, on peut déduire la qualité de chef de l'Etat de Mao : "Grand dirigeant ... de notre peuple multinational".
4. Et même si Mao ne devait pas être reconnu comme chef d'Etat, il y a un précédent pour la mise en berne lors du décès d'un non-chef d'Etat. Cf. note sur les mesures prises au décès de Churchill, points 3 et 8.

./.


F. Nordmann

